2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., MERCREDI 30 OCTOBRE 1912 — No. 35

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)..............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le journal les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef*

Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Pour les opprimés de l'Ontario

Résolution adoptée par le Comité Permanent de la Langue Française

Nous annoncions dans notre dernier numéro que le Comité Permanent de la Langue Française, parlant au nom de toute la race française en Amérique, s'était prononcé en faveur de nos compatriotes de l'Ontario, opprimés par la tyrannie sectaire qui veut supprimer l'enseignement du français dans les écoles de leur province.

Voici le texte de la délibération adoptée par le Bureau Exécutif du Comité Permanent en sa séance du 9 octobre:

"Considérant en général

"Que le droit du père de famille à faire enseigner sa langue maternelle à ses enfants dans les écoles qu'il soutient en payant sa part des impôts publics est un droit naturel et sacré:

"Et considérant en particulier.

"1o. Que la langue française est la langue qu'ont parlée les fondateurs du Canada, et qu'à ce titre elle possède une supériorité réelle sur les langues parlées chez nous par les émigrants étrangers aux deux races anglaises et françaises, et mérite hautement d'être perpétuée en ce pays;

"2o. Que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a conféré des droits officiels à la langue française au Canada, et que, par conséquent, toute atteinte portée à l'enseignement français en ce pays est contraire à l'esprit de la Constitution et aux meilleures traditions du gouvernement britannique:

"3o. Que la langue maternelle des Canadiens français est aujourd'hui l'un des plus sûrs éléments de conservation britannique pour le Canada;

"4o. Qu'enfin l'enseignement bilingue est nécessaire dans un pays comme le nôtre, et qu'il ne peut être efficace que si la langue maternelle de l'élève reste, à tous les degrés de l'enseignement, le véhicule de l'instruction;

"Le Comité Permanent du Congrès de la langue française au Canada, par son Bureau.

"1o. Proteste contre le règlement No. 17 du ministère de l'Education de l'Ontario, qui restreint l'enseignement du français au premier cours et à une seule heure par jour dans les autres cours, dans les écoles bilingues de cette province, et impose aux écoles catholiques anglo-françaises l'obligation d'une double inspection où la supériorité est donnée au fonctionnaire de langue anglaise;

"2o. Juge opportune et légitime la résistance des Commissions scolaires catholiques et françaises de l'Ontario contre l'application de ce règlement:

"3o. Assure de son entière sympathie l'Association d'Education canadienne française d'Ontario dans l'initiative qu'elle a prise en cette question, et forme des vœux pour que les Commissions scolaires catholiques et françaises de l'Ontario poursuivent avec fermeté la lutte qu'elles ont entreprise et voient le succès couronner leurs efforts."

En promulgant cette déclaration de la plus haute gravité, le Comité Permanent de la langue française accomplit l'une des fins pour lesquelles il a été institué, en séance plénière du Congrès, le 29 juin 1912, à Québec: il prend la défense de la langue française et affirme la solidarité qui existe entre tous les groupes français du Canada.

C'est donc la protestation de toute une race par la voix autorisée de ses représentants attitrés.

Protestation au nom du *droit naturel*. Nul arrêt ministériel ne peut changer les lois de la justice. L'enfant appartient à ses parents par droit de nature et la volonté des parents est suprême en matière d'éducation.

Protestation au nom du *droit de premier occupant* que possède la langue française au Canada. Le droit international, ou droit des gens, reconnait cette prérogative inaliénable que nulle conquête ne peut supprimer.

Protestation au nom du *droit constitutionnel* canadien, c'est-à-dire au nom du contrat solennel ou pacte fédératif signé entre les deux grandes races de ce pays lors de l'établissement de la Confédération canadienne.

Ces principes sont les axiomes de la justice la plus élementaire dont l'évidence s'impose à tout esprit droit.

Le règlement No. 17 du ministère de l'éducation de l'Ontario viole cette justice et par conséquent c'est un acte de tyrannie. En s'imposant d'énormes sacrifices pour résister à cette tyrannie, la minorité française accomplit un devoir, pénible, mais nécessaire, et elle travaille en même temps à la sauvegarde des meilleurs intérêts britanniques.

La solidarité de tous les groupes français

C'est un puissant réconfort pour nos compatriotes de l'Ontario, dans la crise actuelle, que de se savoir appuyés et encouragés par tous les groupes français du Canada. L'initiative de protestation que vient de prendre le Comité Permanent de la Langue française offre, à ce point de vue, une démonstration pratique de la solidarité fraternelle que le Congrès de Québec a pu établir entre les divers membres de la nationalité canadienne, dont les intérêts se trouvent du même coup transportés dans leur sphère naturelle, au-dessus du champ de bataille des factions politiques.

Lorsque le fanatisme sectaire s'attaquera à nos droits sur un point quelconque de notre territoire, nous espérons bien que désormais, il verra toujours, comme dans cette occurence, s'élever contre ses empiètements la protestation grave et ferme de la race toute entière.

La coalition de nos forces, sur le rocher historique du vieux Québec, ne s'est pas accomplie comme celle de nos adversaires, dans les ténèbres criminelles des arrière-loges et sous des masques hypocrites, mais bien au grand soleil de la justice et de la liberté.

Trop longtemps, à la faveur des partis politiques, des ferments de division avaient réussi à amoindrir des forces morales, que l'union restaurée dans la poursuite du commun idéal que nous tracent toutes les pages de notre histoire saura, seule, nous faire retrouver.

Et de ce que notre race, malgré son infériorité numérique, saura se tenir debout et brûler jusqu'à sa dernière cartouche pour les causes sacrées du droit et de la justice, le Canada tout entier recevra dans sa formation nationale un appoint de sève vitale et de principes chrétiens qui, tout en fortifiant davantage ses points d'attache avec l'empire britannique, le rendront vraiment digne de prendre place parmi les nations qui se sont données pour mission de faire briller dans le monde l'idéal de vérité et de justice, que le Christ a apporté sur la terre, en conférant à l'humanité le bienfait de la civilisation chrétienne.

L'enfant n'appartient pas à l'Etat

Le Dr Pyne, ministre de l'Education de l'Ontario, a affirmé dans sa circulaire du 10 octobre que "l'instituteur est directement responsable envers le ministre de l'Education et ni la Commission des Ecoles, ni aucune autre autorité n'a le droit d'intervenir entre le ministre et lui."

N'en déplaise à M. Pyne, l'enfant appartient aux parents, il n'appartient pas à l'Etat. Ce sont les parents qui confient leur autorité à l'instituteur, et ils ont droit de voir à ce que l'instituteur se conforme à leur direction.

Le *Citizen* d'Ottawa a écrit en toutes lettres: "L'enfant appartient à l'Etat". L'Association de l'Education lui a répondu: "Si vous voulez dire que l'enfant est la propriété de l'Etat, vous affirmez une proposition absurde et immorale qui nous ramènerait aux pires époques du paganisme et de la barbarie, et vous adoptez une des conséquences les plus monstrueuses de l'affreuse doctrine communiste. Si vous voulez dire simplement que l'enfant fait partie de l'Etat dans le sens qu'un jour il sera citoyen, qu'il aura des devoirs envers l'Etat, que ces devoirs font partie de son éducation, très bien. Mais il serait ridicule de conclure de là que l'Etat peut s'arroger le monopole de l'éducation et imposer à tous, n'importe quelle doctrine, n'importe quelle méthode, n'importe quels livres, etc., etc. Il serait ridicule de prétendre que ces devoirs de l'enfant envers l'Etat ne peuvent pas lui être enseignés par des maîtres catholiques ou dans une langue autre que la langue anglaise."

Sir Richard Scott refute aussi le faux principe émis par le Dr Dr Pyne:

"L'enfant, dit-il, appartient aux parents, et non pas à l'Etat, et il est certain que le chef de famille doit avoir son mot à dire sur la question de l'éducation de son enfant. Toutefois, d'après les règlements récents le père canadien-français n'a rien à dire au sujet de l'éducation de ses enfants. Quiconque doute de cette assertion n'a qu'à lire la Circulaire Officielle d'Instructions pour l'année 1912-1913. Elle comprend 25 articles et paragraphes qui tous paralysent l'éducation de l'enfant canadien-français dans sa langue maternelle. La circulaire ne fait aucun cas de la Commission des écoles séparées et confère un pouvoir arbitraire aux inspecteurs surveillants qui, dans les trois cas cités par la presse sont, de l'aveu de M. Whitney, des protestants, ce qui crée nécessairement une friction avec les parents et les commissaires."

La nomination de M. Haultain

Le sort en est jeté. Le cabinet fédéral vient de nommer M. F. W. G. Haultain, au poste de juge en chef pour la Saskatchewan.

Cette nomination souligne, une fois de plus, le système déplorable qui préside au recrutement de la haute magistrature. Au lieu de choisir pour ce poste d'honneur et de confiance des légistes d'une science et d'une impartialité reconnues, les gouvernements au pouvoir y placent tour à tour leurs amis politiques, sans égard au discrédit qui rejaillit infailliblement sur le corps judiciaire tout entier par le fait de semblables nominations.

Depuis vingt-cinq ans, la carrière politique de M. Haultain a été marquée par un fanatisme étroit, ce qui fut, il est vrai, la cause de la plupart de ses nombreux échecs: mais la spoliation, même partielle, des droits scolaires catholiques que M. Haulain effectua par ses Ordonnances de 1901, et qu'il eut voulue encore plus complète, ne le recommandait nullement à la fonction de juge en chef de la Saskatchewan.

1er anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Mathieu

La date du 6 novembre rappelle l'agréable souvenir du premier anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina. LE PATRIOTE, à cette occasion, est heureux de présenter, au nom de tous ses lecteurs, l'hommage cordial de ses respectueuses félicitations au pasteur si universellement aimé qui préside depuis l'an dernier aux destinées de ce nouveau diocèse de l'Ouest où la vie catholique s'épanouit en progrès toujours croissants.

La guerre des Balkans

Marche victorieuse des armées alliées. --- Les villes turques tombent les unes après les autres. --- Les Bulgares, les Serbes, les Montenegrins, les Grecs, refoulent les Turcs sur Constantinople.

En moins de 15 jours les armées alliées ont conquis presque les trois quarts de la Turquie et ont repoussé l'ennemi jusque dans ses derniers retranchements.

Au nord est -- L'armee Bulgare

A l'est l'armée bulgare enveloppe Andrinople et la capitulation du chateau fort de la Turquie centrale s'annonce imminente. Le désastre de Kirk Kilisseh est encore plus considérable que l'indiquaient les premières dépêches.

La garnison turque de Kirk Kilisseh forte de 50,000 a été faite prisonnière, le 23 octobre après une grande bataille de trois jours et des pertes énormes de part et d'autre. Les Bulgares se sont emparés successivement de Mustapha, Tirnova, Kirk Kilesseh, Eskibaba, Bunarhissar, d'où ils peuvent intercepter les communications par chemin de fer entre Andrinople et Constantinople. Plusieurs autres postes de moindre importance sont aussi tombés en leur pouvoir sur les rives de la Maritza, et l'armée turque dans cette région sera bientôt acculée à la mer ou refoulée jusqu'au delà du Bosphore, si la victoire continue à favoriser l'armée bulgare. La Bulgarie a ordonné une nouvelle levée de troupes de 80,000 hommes.

Au Nord -- L'armee Serbe

Les Serbes ont remporté à Comminova une victoire presqu'aussi considérable que celle des Bulgares à Kirk Kilisseh. Ils ont pris successivement Novibazar, Pristina, Comminova, Verizovitz. Les Turcs ont évacué en désordre la ville forte d'Uskub où les Serbes se sont emparés de 120 canons et de milliers de carabines, et ils poursuivent l'ennemi qui en opérant sa retraite vers Monastir, au sud ouest, pourrait bien tomber avant peu sur les avant postes grecs. L'armée turque dans cette région semble complètement démoralisée et incapable de reprendre l'offensive.

Au Nord-Ouest -- L'armee Montenegrine

Les Monténegrins accomplissent des prodiges de valeur dans la région montagneuse qui avoisine Scutari. Le bombardement de Scutari a été entrepris dimanche le 27. Un corps d'armée s'est emparé de plusieurs places fortes dans la région d'Ipek, et continue sa marche en avant nécessairement lente dans ce pays extrêmement difficile.

Au Sud-Ouest -- L'armee Grecque

Après avoir occupé la région du Mont Olympe, l'armée grecque s'est concentrée sur l'importante ville de Servidje qu'elle a réduite à la capitulation après un combat opiniâtre. Les Grecs s'avancent vers le nord-est dans la direction de Salonique.

L'empire Ottoman, "l'homme malade," est décidément plus malade que jamais. Les puissances européennes trop faibles à reprimer le mal dans le passé ont été indirectement complices des atrocités musulmanes exercées contre les chrétiens; puissent-elles maintenant n'intervenir que pour le bien véritable de la civilisation, quelque soit l'issue de la guerre. C'est une époque décisive pour l'Europe entière.

Choses de France

Le syndicat des instituteurs

Un instituteur qui a écrit au journal "le Temps" pour défendre ses camarades, termine donc fort logiquement sa lettre en disant: "Qu'est-ce qui pousse les instituteurs à se syndiquer? c'est l'administration."

A notre tour nous demandons: "qui est-ce qui pousse l'administration?" Eh! parbleu, c'est "*l'Election*. Sur ce principe démocratique, du suffrage universel, repose le régime républicain. En république tout est donc subordonné à la question électorale. Pour être élus, pour conserver leur clientèle, et pour être réélus, les députés ont besoin de tenir les fonctionnaires, surtout ceux qui ont de l'influence sur les populations. En se syndiquant, les instituteurs, montrent qu'ils veulent secouer le joug des élus du Parlement, dont l'arbitraire anonyme et irresponsable a pesé pendant trop longtemps sur leurs maigres épaules. Pas étonnant que le Gouvernement crie, tempête et menace! Sous prétexte d'opinions antipatriotiques et anarchiques, le Ministre de l'Instruction Publique réclame la dissolution des Syndicats d'Instituteurs. Ceux-ci protestent et demandent du délai pour prendre une décision collective. Le conflit en là. (1)

Je te tiendrai au courant, car les conséquences peuvent en être graves: en bien comme en mal.

Nouvel etat d'esprit

Dans l'élite française — aussi bien l'élite purement intellectuelle habituée aux travaux de la pensée—que l'élite ouvrière, commerciale et industrielle,—l'anticléricalisme est manifestement en baisse. On en revient tout doucement, timidement, mais sincèrement, a apprécier la valeur sociale et morale de la Religion et spécialement de la discipline catholique.

Le parti socialiste qui subit depuis 2 ou 3 ans une curieuse crise intérieure, manifeste surtout cette tendance générale a se débarrasser des vieilles haines et des vieux préjugés anticléricaux. Je te donnerai dans une prochaine lettre quelques détails sur cette évolution de bon augure.

Les juifs et la Franc-Maçonnerie ne sont pas sans inquiétude sur les conséquences de ce nouvel état d'esprit qui ne tend à rien

(1) N. D. L. R.—Les instituteurs ont dissout leur syndicat.

(A Suivre en 2me page)

Choses de France

(*Suite de la* 1ère *page*)

moins qu'à détruire leur omnipotence et à former contre eux une majorité hostile.

Mais ils ne sont qu'inquiets pas encore alarmés, car la masse du pays est trop déchristianisée pour ne pas leur offrir des bases de résistance et des réserves de troupes mercenaires, prêtes à les défendre pour de l'Or.

La multitude des étrangers qu'ils ont attirés chez nous constitue déjà une armée sur laquelle ils peuvent compter. Le parti radical qui représente dans la République la maçonnerie avouée, la troupe de "couverture," tient encore le pouvoir, quoiqu'en en dise, et il impose au gouvernement sa politique. On feint de le combattre parmi les jeunes couches d'arvistes, on rouve son sectarisme op franc, mais on subit son ascendant ou sa pression occulte. Les électeurs sont mécontents, déçus, prêts à n'importe quel changement; il n'y a donc qu'un remède à ce malaise, qu'un moyen de réveiller ses passions et ses mauvais instincts: agiter de nouveau le spectre clérical, crier à la tyrannie de Rome.

Toujours la question religieuse

M. Poincaré marchera s'il faut marcher. N'a-t-il pas déclaré qu'il est séparé de nous "par toute la question religieuse"? Aussi les liquidations de Congrégations se poursuivent-elles dare-dare, les laïcisations aussi; on ferme les orphelinats, maisons de retraites pour vieillards, crèches, ouvroirs, tenus par des religieuses. Ne va-t-on pas jusqu'à demander qu'on interdise aux cliniques privées de prendre des bonnes sœurs pour soigner et garder les malades. En voilà de la liberté..

Le comte d'Haussonville a écrit une lettre ouverte dans *l'Echo de Paris*, au ministre de l'Intérieur pour l'adjurer de faire cesser cette inique persécution: "Je m'adresse à votre cœur — lui a-t-il dit—. Laissez en paix les orphelins, ne plongez pas dans la tristesse ces petites filles dont l'enfance avait été si éprouvée et qui goûtaient un peu de joie: n'ajoutez pas à la misère des parents qui peuvent leur rester..."

Pauvre homme, pauvre libéral toujours dupe, qui avez cru que ce langage allait toucher le cœur du huguenot-prussien Steeg!.. Il vous a bien fait voir que vos arguments sentimentaux et vos adjurations larmoyantes n'avaient aucune prise sur lui. Une note officielle ne vous a-t-elle pas rappelé que ces mesures étaient appliquées "en exécution de la loi" qui a fixé un délai de 10 ans pour la disparition de tous ces établissements de bienfaisance. Le délai expire en 1914 et, la suppression suit donc son cours.. progressivement. C'est la "LOA", qu'est-ce que vous avez à récriminer, vous qui avez toujours à la bouche le mot sacro-saint de "légalité":

Un voeu sectaire

Ah! M. d'Haussonville vous en verrons bien d'autres. Le Congrès des Libres-Penseurs, tenu à Lille, n'a-t-il pas demandé qu'un projet de loi soit déposé pour rendre les obsèques des citoyens "civiles obligatoires"(!) à moins d'une volonté contraire explicitement formulée par le défunt.

D'aucuns sourient de ce vœu sectaire. Et pourtant il est logique puisque le peuple français par l'intermédiaire de ses représentants, a officiellement rompu avec ses traditions religieuses. Le droit commun impose l'instruction laïque obligatoire, les soins et la mort laïques obligatoires, dans les hôpitaux, pourquoi pas, aussi, l'enterrement laïque obligatoire.. Ça viendra, mon cher Adolphe, et pour que les membres cléricaux de la famille du moribond ne l'influencent pas, l'Etat mettra à son chevet deux fonctionnaires, chargés d'entretenir une atmosphère de neutralité dans la chambre mortuaire; ces garde-malades officiels — neutres, de la Loge probablement — devront passer leurs veillées à faire des lectures "laïques" à haute voix?— c'est possible. Dans ce cas, Messieurs Aulard et Ferdinand Buisson verraient, avec plaisir, leurs œuvres oratoires tirées à des milliers d'exemplaires, sous forme de livres de messe à tranche noire, avec des larmes d'argent sur couverture en chagrin. !..

(A Suivre)

PUISSANCE DE MARIE

Une conversion extraordinaire

Récit authentique d'après la "Civilta Catholica" de Rome, juin 1890

(*Suite et fin*)

Madame X... se retira, laissant le malade à ses réflexions et se demandant ce qui se passerait en lui lorsqu'il découvrirait le pieux stratagème.

Charles, un peu fatigué, s'étendit sur sa chaise longue, mais sans quitter son bouquet des yeux. Il admirait les teintes délicates des roses, leur fraicheur, respirait avec délices leur parfum, examinait les boutons, les uns complètement fermés, les autres à peine entr'ouverts, quand soudain, au milieu d'un bouton du plus pur incarnat, il lui sembla voir briller quelque chose...Il saisit la fleur, en écarte doucement les pétales et y découvre avec stupeur la médaille de la sainte Vierge. Il la prend, l'examine: "Que cette Madone est belle!" s'exclame-t-il: et, sans pour ainsi dire se rendre compte de ce qu'il fait, il l'approche de ses lèvres et la baise avec respect.

Que se passa-t-il en cet instant dans l'âme de Charles!... Une transformation soudaine s'y opérait, ses yeux se dissillaient, la vérité lui apparaissait au milieu d'une lumière, et il lui semblait entendre la douce voix de Marie lui disant: "Je suis ta Mère du ciel!"

Il ne chercha pas à résister, il était vaincu. Des larmes abondantes jaillirent de ses paupières: il appela sa mère, elle accourut. Charles lui montrant la médaille, lui dit avec transport: "Chère mère, cette médaille que j'ai refusée de vos mains est venue à moi dans une rose!... Ce bouquet vient réellement du ciel. Oh! que la sainte Vierge est bonne! Elle m'a rendu la foi. Maintenant je crois en elle et je l'aime comme vous."

Il ne put ajouter autre chose: des larmes inondaient son visage. Madame X... y mêlait les siennes, larmes de bonheur cette fois.

Lorsque leur première émotion fut calmée et qu'ils purent parler, Charles, dans l'ardeur de sa joie, ne se lassait pas de redire à sa mère qu'il avait recouvré toute entière la foi de son enfance et que son âme débordait de reconnaissance envers la sainte Vierge qui l'avait sauvé.

Quelques heures plus tard, le même religieux qui, quinze jours auparavant, disait à Madame X... *d'espérer contre toute espérance*, arrivait auprès du malade. Charles était étendu sur sa chaise-longue, la médaille au cou: près de lui, sur une petite table se trouvait le banquet de roses et le crucifix d'argent de sa mère. Resté seul avec le prêtre, il se confessa humblement.

La confession terminée, il prit la main du ministre de Dieu qui venait de se lever sur lui pour l'absoudre, et, la baisant avec respect, il dit: "En vérité, mon Père, ce jour est le plus beau de ma vie; le ciel est descendu dans mon âme!.. Que je suis heureux! Demain je recevrai mon Dieu, et puis ma Mère du ciel pourra venir me prendre..., je mourrai content.

Le lendemain, en effet, un autel était dressé dans un petit salon attenant à la chambre du malade. Le prêtre y dit la sainte messe et Charles y reçut le saint viatique avec une émotion profonde. Avec quelle ferveur il demanda à Marie de lui venir en aide à sa dernière heure et de recevoir avec bonté son âme qu'elle avait si complètement transformée.

Charles avait désiré avoir auprès de lui deux Sœurs infirmières, l'une le jour, l'autre la nuit; elles admiraient la piété profonde du jeune homme et se demandaient comment il avait pu être incrédule et athée.

"Incrédule, ma Sœur, dit un jour Charles à l'une d'elles, ne l'est pas qui veut; on peut feindre de l'être, mais il est impossible de perdre entièrement la foi lorsqu'on a reçu une éducation comme la mienne. La foi ne s'est jamais éteinte au fond de mon cœur, mais je cherchais à l'étouffer dans l'épaisse fumée des passions, du vice et de l'erreur. Croyez-moi, Sœur Gabrielle, pour être athée, il ne suffit pas de vouloir l'être... Les libres penseurs me traiteront avec mépris: pour eux il n'y a que les ennemis de Jésus-Christ et de l'Eglise qui aient quelque valeur, et de ceux-là ils acceptent les dernières absurdités; par contre, lorsqu'un pauvre égaré reconnait ses erreurs et rentre dans le droit chemin, il devient à leurs yeux un être vil et méprisable. Ainsi, moi, je ne suis plus qu'un esprit faible. Je parle par expérience et je sais ce que je vous dis là."

Il parlait de même au religieux qui venait le voir chaque jour et duquel chaque jour aussi il recevait une nouvelle absolution. Il ne cessait de dire que son athéisme n'avait jamais existé que pour la forme, qu'il s'était toujours senti contraint de croire, que le remords n'avait cessé de le tourmenter, et, qu'à la pensée de la mort, il avait toujours été saisi de crainte; qu'en un mot son incrédulité n'avait jamais été qu'apparente, et que d'ailleurs cela ne devait pas sembler extraordinaire à ceux qui ont l'habitude des âmes.

Charles désirait ardemment voir l'autel témoin de tant de prières et des larmes de sa mère, et sur les marches duquel son bouquet de roses, instrument choisi par Marie pour sa conversion, avait reçu la bénédiction du ciel. Mais il était si faible que les médecins s'opposèrent formellement à ce qu'il y fût conduit, même en chaise à porteurs. Pour satisfaire son pieux désir dans la mesure du possible, on lui en donna une reproduction photographique. Il la mit à côté du portrait de sa mère et de son crucifix qu'il avait sans cesse sous les yeux, et se plaisait à répéter aux religieuses qui le soignaient que c'était là *ses trois amours*.

Quinze jours durant, le malade ne cessa d'édifier son entourage; il reçut encore trois fois la sainte communion et demanda lui-même les derniers sacrements. Le seizième jour après sa conversion,

(*A suivre en 4me page*)

Une mission

Eglise St Antoine—Edmonton-Snd

Dimanche dernier, 20 octobre, eut lieu à l'Eglise St Antoine, la clôture de la mission dont les Catholiques de langue française ont pu beneficier, grâce à la sollicitude de leur dévoué pasteur. En grand nombre ils ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Durant une semaine entière, ils vinrent matin et soir, écouter attentivement la parole claire, puissante du zélé missionaire, le R. P. Croisier. O. M. I. dont la voix persuasive allait droit au cœur, y faisant vibrer les moindres fibres de tout sentiment chretien. Chaque fois les fidèles sortaient de l'Eglise mieux éclairés, mieux encouragés bien résolus à devenir meilleurs.

Quel est le but de la vie de l'homme ici-bas? tel fut surtout le sujet developpé pendant cette mission; et les principaux devoirs de tout bon catholique furent rappelés dans de solides sermons sur les fins dernières de l'homme, sur le péché, l'impureté, la Communion fréquente. etc.

Le Vendredi soir, la cérémonie de Réparation à Jésus-Hostie vint couronner, pour ainsi dire, tout ce qui avait été dit, et faire éclore les beaux sentiments d'amour et de repentir. éveillés dans tous les cœurs. Dociles à la voix du missionnaire, tous les hommes groupés autour du Saint-Sacrement firent amende honorable à haute voix, et Dieu dût certainement bénir avec amour, ces âmes purifiées, prosternées devant son autel. La joie, une joie douce et suave rayonnait sur tous les fronts, et de toutes les poitrines sortaient des cantiques de reconnaissance.

Soudain au milieu de cet enthousiasme, le glas funèbre, se fit entendre comme l'annonce d'un depart pour l'Eternité. Etait-ce bien en réalité la visite inattendue et toujours redouté de la mort? Dans l'attente et l'anxieté tous les regards se tournèrent vers le missionnaire, qui dans des paroles pleines d'émotion et de tristesse, rappela le malheureux sort de ceux qui n'avaient pas voulu profiter des grâces de cette mission. Le glas funèbre était l'annonce de leur mort spirituelle, et nous invitait à priér pour eux afin que Dieu leur fit la grâce de revenir à de meilleurs sentiments.

Enfin Dimanche soir, la renovation des vœux du baptême et une profession de foi catholique clôturérent cette mission, une des plus belles et des mieux suivies dans notre petite église. Les Canadiens Français en garderont longtemps le souvenir; et lorsque en leur nom leur digne Pasteur adressa ses remerciements au dévoué missionnaire, ils furent heureux d'apprendre, qu'en 1914, au commencement du Carême, ils auraient probablement une nouvelle mission, prêchée par le même missionnaire.

Grace à la conservation de leur langue, ils ont pu, cette année-ci, avoir droit à une mission prêchée, en français. Qu'ils travaillent donc toujours avec courage et persévérance à la conserver dans leurs familles, à la faire aimer et parler par leurs enfants, s'ils veulent avoir de dignes successeurs.

La famille doit être toujours la sauvegarde de la langue maternelle:

"TESTIS"

La Colonisation en Saskatchewan

Une lacune à combler -- Une bonne oeuvre à accomplir -- Une bonne speculation à faire

La double voix des colonisateurs et de la presse ne cesse de crier à tous nos gens de langue française de la province de Quebec, des Etats Unis ou de la France: Venez dans l'Ouest et vous réussirez!

Cette voix est entendue par tous les intelligents et chaque jour de nombreux colons font irruption dans nos fertiles régions.

Malheureusement beaucoup d'entre eux préfèrent la ville à la campagne.

Ils se laissent effrayer par l'aspect boisé de nos contrées.

Ils ne veulent pas comprendre qu'après une année ou deux de travail peut être un peu dur et pénible c'est pour eux le repos et la richesse dans la culture de ces terres vierges qu'ils auront arrosées de leurs sueurs.

Ils ne veulent pas comprendre cela.

Et alors qu'arrive-t-il?

Ils viennent à la ville.

Ils s'emprisonnent dans un magasin ou dans une usine et pour gagner quelque piastre de plus, ils se ruinent bien souvent la santé et amoindrissent leur vie,

Et comme ils viennent très nombreux, ils ne trouvent même plus de place où se loger.

Ils se retirent à 7 ou 8 dans des mansardes où la maladie vient parfois les frapper soudainement. Et alors ils restent là, pendant de longs jours sans amis et au milieu des privations de toute espèce.

Cependant il ne faut pas les abandonner, mais au contraire nous efforcer le plus possible d'ameliorer, leur sort.

* * *

C'est précisément ce qu'a pensé le bureau de colonisation de Prince Albert dans sa dernière réunion.

Chaque jour de nouveaux arrivants parcourent la ville en quête d'un logement.

Bien souvent ils ne peuvent pas en trouver de convenable et c'est ce qui explique que même en ce moment où déjà le froid se fait sentir avec rigueur, beaucoup sont obligés de passer les nuits sous la tente.

Y a-t-il un remède a cette situation malheureuse?

Oui!

Mais ce remède est entre les mains d'un financier chrétien ou doué tout au moins d'un peu de philanthropie.

Ce qu'ils faudrait à Prince Albert actuellement ce serait *une, deux* et *même trois bonnes maisons de pension*, assez bien tenues pour pouvoir loger toutes les classes et assez grandes pour pouvoir en loger beaucoup.

La difficulté est qu'ici le terrain ne ce donne pas pour rien.

Il faudrait une dépense de 10, et peut-être 15,000 piastres au bas mot avant de pouvoir présenter au public quelque chose de convenable.

Mais, serait-ce de l'argent perdu?

Sincèrement je ne le crois pas, je pense au contraire que les bénéfices seraient grands.

Dans tous les cas, la chose vaut la peine d'être étudiée sérieusement et j'ose espérer qu'elle le sera.

D'ailleurs s'il ne se trouve pas de finanier assez hardi pour tenter seul l'experience, pourquoi plusieurs n'essayeraient-ils pas de se réunir dans l'accomplissement de cette œuvre éminemment pratique?

Et ils réussiraient! ...

J'en suis certain!

Sans être cependant prophète ou visionaire.

A. LEBOUCHER, ptre.

Edmonton-Paris-Rome

Edmonton—Le Havre par Montréal et New York Rouen, Paris, Bordeaux, Pau, Lourdes, Marseille, Nice, Monte-Carlo, Génes, Rome, Paris, retour Edmonton.

Voici l'admirable voyage que M. Mauvier, notre concitoyen depuis quelques mois, prépare actuellement pour les Canadiens-Français.

M. Mauvier nous a esquissé son programme. Nous pouvons assurer sans indiscrétion, qu'il a été tracé par un sincère parisien et par un véritable connaisseur de la belle France.

Rien n'a été épargné, rien n'a été négligé pour tous et pour toutes; on sent dans les moindres détails, tout l'amour-propre, tout l'orgueil d'un Français voulant montrer à ses cousins canadiens la France dans toute sa beauté; la France dans son hospitalité.

Par un pieux sentiment, M. Mauvier a voulu que ce voyage gardât l'esprit religieux qui unit si admirablement nos Canadiens.

Rouen avec ses souvenirs de Jeanne d'Arc.

Paris, avec son admirable basilique du Sacré-Cœur, Notre-Dame des Victoires où des ex-voto qui garnissent l'église, montent les actions de grâces de tout un peuple vers la Vierge aux Miracles.

Lourdes où le monde entier vient s'incliner devant la grotte de de la Vierge.

Rome, où notre Saint-Père le Pape daignera peut-être recevoir les Canadiens en audience privée.

Quel beau pèlerinage, digne du

(*Suite à la 4e page*)

Bureau du Comité Permanent du Congrès de la Langue française

Le *Bulletin du Parler Français*, organe officiel du Comité Permanent du Congrès de la Langue Française, publie la note suivante dans son numéro d'Octobre :

"Par délibération régulière, en date du 28 septembre, le Comité Permanent du Congrès de la Langue française a élu son Bureau directeur et exécutif comme suit :

PRÉSIDENT : S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleuthéropolis,

VICE-PRÉSIDENT . l'honorable M. Thomas Chapais, conseiller législatif.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Adjutor Rivard, avocat, C. R.

TRÉSORIER : M. l'abbé Ph. J. Fillion, professeur à l'Université Laval.

ARCHIVISTE : M. Amédée Denault, publiciste.

Le Comite Permanent

Le Comité Permanent, élu à l'unanimité en séance plénière du Congrès de la Langue française, à Québec, le 29 juin 1912, se compose des personnes suivantes : S. G. Mgr P.-E. Roy, Québec, P. Q. ; Sir Joseph Dubuc, Winnipeg, Man.; l'hon. juge L. A. Prud'homme, St-Boniface, Man ; l'hon. sénateur P. A. Landry, Québec, P. Q. ; l'hon. sénateur N. A Belcourt, Ottawa, Ont. ; l'hon. Thomas Chapais, Québec, P. Q. ; l'hon. M. J.-O. Réaume, Windsor, Ont. ; l'hon. M. Alph. Turgeon, Régina, Sask. ; l'hon. M. A. E. Arsenault, Summerside, I.P.E. l'hon. M. H. T. Ledoux, Nashua, N. H. ; M. le docteur A. E. Brien, Manchester, N. H. ; M. J. H. Guillet, Lowell, Mass. ; M. le Dr J. A. Bédard, Lynn, Mass. ; M. Alcée Fortier, Nouvelle Orléans, La. ; M. l'abbé P. C. Gauthier, St Louis, I. P. E. ; R. P. A.-F. Auclair, O.M.I., Duck Lake, Sask., M. J. E. Prince, Québec, P.Q. ; M. Edouard Montpetit, Montréal, P. Q. ; R. P. Chs. Charlebois, O. M. I., Ottawa, Ont ; M. l'abbé Elie Auclair, Montréal, P. Q. ; M. l'abbé S. A. Lortie (décédé) Québec, P. Q. ; M. Amédée Denault, M. Adjutor Rivard.

A sa première séance le Comité Permanent s'adjoignit trois nouveaux membres : M l'abbé J.-A. Ouellette, Edmonton, Alta ; M. Labin Girouard, Antigonish, N. E. ; l'hon. A. D. Richard, de Dorchester, N. B. ; M. C. S. O. Boudreault, Ottawa, Ont.

M. Pantaleon Schmidt est nomme

Nous sommes heureux de pouvoir confirmer officiellement la nouvelle de la nomination de M. Pantaléon Schmidt au poste d'agent du Département des Affaires Indiennes, à Duck Lake. Toutes nos félicitations au nouveau titulaire qui doit entrer en fonction ces jours-ci. Nous avons la ferme assurance qu'il saura remplir ce poste avec honneur et au plus grand avantage de l'intéressante population confiée à ses soins.

Demission honorable

M. Monk, ministre des Travaux Publics, a donné un exemple d'honneur et de vaillance en quittant le ministère sur la question de la marine. Il reste fidèle à sa promesse de consulter le peuple avant d'accorder une contribution quelconque à la marine impériale. Les mêmes promesses d'ailleurs lient le premier ministre lui-même et plusieurs autres de ses collègues. La conduite de M. Monk le grandit d'autant plus dans l'estime sincère du public qu'elle contraste plus fortement avec celle des autres ministes qui renient aujourd'hui leurs promesses pour se coller au pouvoir. Sa gloire serait complète s'il eût adopté, il y a huit mois. la même attitude de fermeté sur la question des écoles du Keewatin.

Concours de Tir

Le deuxième concours de chasse entre l'équipe Grézeaud et Fisher a eu lieu lundi dernier, l'équipe Fisher a gagné par 35 points. Les deux équipes ont rapporté à peu près 300 lièvres, 200 poules et perdrix et 12 canards. L'équipe Grézeaud était composée des MM. J. Pozer, G. Grant, H. Wilson G. Bird, R. T. Shepherd, J. Kometsure, C. Urton, R. O. St. Denis, S. Crosby, Art, Spriggs H. Spriggs, M. Smothers, J. Ashton. L'équipe Fisher, des MM. B. Mason, W. Barrett, N. Berriault, C. Fisher, J. Fisher, W. A. Urton, J. Baynton J. Harris, R. W. Pozer, S. Laplante Art. Perret Alf. Spriggs, Dr. Gordon. Points, 1665 contre 1700.

Remaniements Ministeriels

La démission de Monk amène des changement dans le cabinet Borden M Rogers sera promu aux Travaux Publics. et remplacé à l'intérieur par M. Roche, tandis que M. Coderre d'Hochelaga sera le nouvau Secrétaire d'Etat .... s'il réussit à se faire Élire.

In memoriam

Nous apprenons avec douleur que M. Telesphore St. Pierre est mort vendredi matin, le 25 octobre à l'hopital St. Boniface après une courte maladie M. St. Pierre était un brillant journaliste, maniant avec une égale facilité le français et l'anglais.

Il écrivit plusieurs ouvrages, notamment l'histoire des Canadiens du Michigan. M. St. Pierre résidait dans l'Ouest depuis une dizaine d'années où il comptait de nombreux amis. Son dernier travail, si hautement apprécié, fut la publication du "Catholic Centennial Souvenir" aux ateliers de la Bonne Presse de Winnipeg.

R. I. P.

Puissance de Marie

(Suite de la 2ème Page)

une demi-heure environ apres s'être confessé de nouveau, sa mère et la religieuse étaient auprès de lui et récitaient le chapelet à haute voix ; soudain Charles laisse échapper une plainte étouffée, sa tête retombe inerte sur son oreiller... il avait perdu connaissance.

Prompte comme l'éclair Madame X... s'élance vers son enfant, le soulève, cherche à le ranimer, l'appelle, lui répète encore les noms de Jésus et de Marie... Sa prière tant de fois répétée était exaucée : Charles venait de passer des bras de sa mère de la terre dans les bras de sa Mère du ciel.

—Moi, mon bon, ce ronfle tellement fort qu'on croit que c'est le tonnerre.

—Ce n'est rien à côté de moi, ze fait tant de bruit en ronflant que ze n'en dors pas de la nuit.

Edmonton - Paris - Rome

(Suite de la 3e page)

sentiment chrétien de nos Canadiens-Français !

Mgr Legal a daigné encourager l'organisation de ce voyage en autorisant un de ses vicaires des plus aimés de nos Canadiens et des Français, M. l'abbé Ouellette à présider à cette pieuse marche à travers la France qui restera toujours la fille ainée de l'Eglise.

Nous félicitons sincèrement M. Mauvier de son initiative. Connaissant l'homme actif nul doute qu'il saura mener victorieusement son idée au but.

Nous sommes autorisés à annoncer que le voyage aura lieu vers le 15 mars. — départ d'Edmonton — pour être de retour fin mai. M. Mauvier est actuellement en pourparlers avec différentes compagnies pour l'organisation générale et il espère que vers le 15 novembre tous ses renseignements seront groupés et qu'à cette époque, programme et prix seront exactement donnés.

Pour compléter nos renseignements, nous laissons la parole à l'organisateur.

"Tout ma volonté est que les Canadiens-Français puissent visiter notre belle France avec une organisation telle que rien ne devra leur échapper. Je veux par la modiciter du prix que ce voyage soit à la portée de la majorité des Canadiens-Français et de mes compatriotes qui voudraient revoir la France. Je ne negligerai en rien le confort. Aux musées, des specialistes ; aux visites d'usines. fermes modèles d'élevage, des ingénieurs et des vétérinaires. Aux dames canadiennes, des Parisiennes expertes qui les renseigneront les guideront au milieu de la mode de la couture parisienne et les réunions mondaines.

"Je mets dans l'organisation du programme tout mon cœur de Français."

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		.67
no. 2	id.	.64
no. 3	id.	.49
no. 4	id.	.54
Œufs frais	la douz.	30
Beurre	la livre	30

MARCHÉ DE WINNIPEG

Blé no 1 du nord		88¾
no. 2	id.	86½
no. 3	id.	84½
no. 4	id.	82½
no. 5	id.	74¼
no. 6	id.	74¼

PRIX PROBABLE DU GRAIN

Blé no.1 du nord	—Novembre	88⅞
id.	— Décembre	85⅛
Avoine	Novembre	35½

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration. sous certaines conditions, par le père. la mère. le fils. la fille. le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead. sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui. ou possédée par son père, sa mère. son fils. sa fille. son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead. six mois chaque année pendant six ans. à dater de l'enregistrement du homestead. y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead. et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3 00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.